



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1270-56
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME N° 1270

AUX PERSONNES ET ORGANISMES intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme n° 1270 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

1. Lors d'une séance tenue le 3 juillet 2017, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1270-56 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'assurer la concordance au Règlement numéro 167-20 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

2. L'objet de ce projet de règlement est explicité au résumé ci-après.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 14 août 2017, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce projet de règlement peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT N° 1270-56

Le règlement n° 1270-56 a pour objet de revoir la nomination et la délimitation relative aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain, le tout conformément au règlement numéro 167-20 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au:

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique ;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce cinquième (5^e) jour du mois de juillet deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca